

Doctrines techniques du numérique en santé (Agence du numérique en santé)

18/02/2020

Dans le cadre de « Ma santé 2022 », la « doctrine technique fournit le cadre de référence dans lequel devront s'inscrire les services numériques d'échange et de partage de données de santé dans les prochaines années.

Elle s'adresse aux porteurs des services numériques de santé, qu'ils en assurent la maîtrise d'ouvrage (groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé, établissements de santé...) et/ou la maîtrise d'œuvre (éditeurs de solutions, intégrateurs...) et les usagers de ces services numériques (professionnels de santé et du médico-social ou usagers des services numériques de santé au sens large).

La doctrine technique se compose :

- d'une synthèse, d'un macro-planning et d'un schéma d'architecture cible ;
- de 26 chapitres classés selon les orientations de la feuille de route du numérique en santé portant sur les fondations et référentiels socle (orientation 2), les services numériques socles (orientation 3), les plateformes numériques de santé (orientation 4) et les modalités de soutien aux acteurs et à l'innovation (orientation 5) ».